

SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 9 JUIN 2020

Tenue par visioconférence et par téléphone
La séance débute à 19H15

À laquelle sont présent(e)s

Les membres du CA: M. Stéphane Beauchemin, président
M. Jean-Marie Laplante, vice-président
M. Stéphane Beauregard
Mme Marie-Eve Massé
M. François Légaré
M. Michel Massé

Formant quorum complet sous la vice-présidence de M. Jean-Marie Laplante.
Exceptionnellement, la séance est présidée par le vice-président.

Sont également présent(e)s :

Secrétaire-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin
Représentants du service d'incendie M. Guy Cusson, directeur
M. Pascal Hébert, Assistant-directeur

Suite à un moment de recueillement, l'assemblée est ouverte.

Point no 16 : Varia

485-06-2020

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN TEMPS DE PANDÉMIE DU COVID-19 : TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUIN 2020 PAR VISIOCONFÉRENCE ET PAR TÉLÉPHONE, EN PLUS D'ÊTRE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres du CA;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil d'administration et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et par téléphone;

Il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Stéphane Beauchemin

Il est décrété par la présente que la séance du conseil d'administration soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et téléphone.

Adoptée

486-06-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 JUIN 2020

Il est proposé par Stéphane Beauregard
Il est secondé par François Légaré
Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence, d'adopter l'ordre du jour du mardi 9 juin 2020, tel que présenté. Un point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

487-06-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 14 AVRIL 2020

Il est proposé par Stéphane Beauregard
Il est secondé par Marie-Eve Massé
Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 14 avril 2020, tel que rédigé.

Adoptée

488-06-2020

**ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES MOIS : AVRIL/MAI 2020 –
AUTORISATION DE PAIEMENT DE RADIATION DES COMPTES**

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES --AVRIL/MAI 2020

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
	<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>	
141	Rém. pompiers volontaires & adm. (Salaire avril 2020 av % vac.)	3 378.13 \$
200	Desjardins Assurances (RVER - avril 2020)	55.69 \$
281	Visa Desjardins (Achat de désinfectant - une part au Village de Roxton Falls)	206.96 \$
281	Municipalité du Village de Roxton Falls (Remb. Supports à désinfectant)	15.72 \$
331	Municipalité du Village de Roxton Falls (Services téléphoniques)	95.12 \$
414	Municipalité du Village de Roxton Falls (Administration 2e versement 2020)	4 240.75 \$
442	Ville d'Acton Vale (Entraide le 25-04-2020)	1 115.62 \$
519	Isotech Instrumentation Inc. (Nettoyage des habits de combat)	405.72 \$
526	Sécurité Maska 1982 Inc. (Recharge, essai, inspection, cylindres d'air)	429.50 \$
641	Aréo-Feu Ltée (Achat de rubans et pic de gaffe)	266.18 \$
670	Municipalité du Village de Roxton Falls (Remb. Index séparateurs)	27.72 \$
	<i>VÉHICULES</i>	
631	Dépanneur Les Frères Claude Inc. (Essence)	130.60 \$
	<i>BÂTIMENT</i>	
443	Déneigement DM. (Enlèvement de la neige des cours)	459.90 \$
632	Les Pétroles Coulombe et Fils Inc. (Huile à chauffage)	361.96 \$
681	Hydro-Québec (Électricité à la caserne)	292.49 \$
	TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:	<u>11 482.06 \$</u>

ENCAISSEMENTS

19-05-2020	MRC d'Acton (Aide financière du MSP - formation matières dangereuses)	705.82 \$
08-05-2020	Municipalité du Village de Roxton Falls (Remb. Achat de désinfectant)	132.00 \$
	TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:	<u>837.82 \$</u>

488-06-2020

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Il est secondé par François Légaré
Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence, que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

489-06-2020

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES MOIS MAI/JUIN 2020 –
AUTORISATION DE PAIEMENT DE RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES - MAI/JUIN 2020

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
	<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>	
141	Rém. pompiers volontaires & adm. (Salaire MAI 2020 av % vac.)	1 367.86 \$
200	Desjardins Assurances (RVER - MAI 2020)	3.08 \$
331	Municipalité du Village de Roxton Falls (Frais téléphoniques)	56.66 \$
412	Therrien Couture Jolicoeur SENCRL (Services professionnels - avocats)	224.20 \$
529	Fabrique Paroisse St-Jean-Baptiste (Cotisation annuelle - répéteur clocher)	100.00 \$
660	Ville d'Acton Vale (Achat de fourniture de protection COVID-19)	213.46 \$
692	E. Côté et Fils Inc. (Papier à mains)	45.97 \$
	<i>BÂTIMENT</i>	
522	Paysagement Magli (Nettoyage des plate-bandes et pallis)	96.49 \$
632	Les Pétales Coulombe et Fils Inc. (Huile à chauffage)	65.00 \$
	<i>IMMOBILISATIONS</i>	
726	Toitures Daniel Inc. (Etancher bases d'unité au toit avec membrane)	1 695.88 \$
	TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:	<u>3 868.60 \$</u>

ENCAISSEMENTS

05-06-2020	Municipalité du Village de Roxton Falls (Paiement 2e vers. Quote-part 2020)	29 864.33 \$
05-06-2020	Municipalité du Canton de Roxton (Paiement 2e vers. Quote-part 2020)	29 864.33 \$
	TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:	<u>59 728.66 \$</u>

489-06-2020

Il est proposé par Michel Massé
Il est secondé par Stéphane Beauchemin
Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence, que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 9 juin 2020

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

490-06-2020

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE SE
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que les états financiers de l'année 2019, lesquels ont été préparés par la firme comptable FBL sencrl.;

CONSIDÉRANT QUE dans une vidéo produite par M. Danny Coderre, représentant FBL, et transmis à chacun des membres du CA, il a fournie toutes les explications relatives aux états financiers et il offrait la possibilité de poser des questions qui lui était adressées, en répondant directement par courriel;

CONSIDÉRANT QUE l'année financière 2019 se termine avec un excédent de fonctionnement totalisant un montant de 29 870\$, ce qui hausse l'excédent de fonctionnement non affecté à 52 390\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence d'accepter le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que des états financiers qui avaient été présentés dans une vidéo par M. Danny Coderre, de la firme comptable FBL SENCRL., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée

491-06-2020

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur financier doit annuellement être nommé pour la vérification des finances de la Régie incendie ainsi que pour l'élaboration du rapport financier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par François Légaré

Il est secondé par Stéphane Beauchemin

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de mandater la firme comptable FBL sencrl, pour la vérification et la préparation des états financiers de l'année 2020.

Adoptée

492-06-2020

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Monsieur Guy Cusson directeur du service d'incendie a fait mention des interventions survenues au cours des mois de janvier à mai 2020.

Points d'information transmis par M. Guy Cusson :

1. Les travaux se rapportant à la ventilation de la caserne sont amorcés. La toiture a été modifiée prête à recevoir le nouveau système qui sera installé par Cimon Bouchard Inc.
2. Départ de M. Eric Côté au sein du service d'incendie.
3. Réembauche de M. Yannick Leclerc, comme pompier volontaire. Il possède déjà des acquis au niveau de la formation et peut participer aux pratiques, dimanches de garde, etc.
4. Hudon et Fils Inc, à procédé à l'installation des dispositifs de protection aux deux (2) grandes portes de garage de la caserne.
5. Un changement d'huile a été réalisé sur le camion #281.
6. Annonce de la SOPFEU : Levée de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert. L'interdiction est également levée sur les territoires protégés par la Régie.
7. Achat à venir : radios portatifs
8. Réintégration des dimanches de garde au cours du mois de juin. Il est possible de les faire tout en respectant la distanciation sociale et les normes sanitaires.

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence d'accepter le rapport déposé par de M. Guy Cusson, directeur et d'autoriser les décisions, les changements ainsi que les dépenses qui en découlent.

Adoptée

493-06-2020

Projet de règlement #12-2020, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls : avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le membre du conseil d'administration M. Stéphane Beauchemin, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #12-2020 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de Protection contre l'Incendie de Roxton Falls.

Le projet de règlement #12-2020 est présenté et déposé par le conseiller Stéphane Beauchemin, lequel projet vise principalement à établir les principales valeurs de la Régie en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci.

Adoptée

494-06-2020

L'Arsenal - Division Isotech Instrumentation Inc. : Entente d'entretien pour les habits de combat pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QU'annuellement, ou suite à certaines interventions, les habits de combat, gants, cagoules et autres équipements d'intervention, doivent être lavés, réparés, imperméabilisés et parfois décontaminés;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, Isotech Instrumentation Inc., division d'entretien d'équipement personnel de l'Arsenal a produit une offre de services pour l'entretien des habits de combats et autres équipements;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'un besoin de remplacement, Isotech met à la disposition de la Régie quatre (4) habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE le montant préautorisé des réparations ne peut excéder 80\$ par habit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Massé

Il est secondé par François Légaré

Et résolu à l'unanimité des membres présents du CA par visioconférence de mandater la firme Isotech Instrumentation Inc. division d'entretien d'équipement de l'Arsenal, pour l'entretien des habits de combat et autres équipements du service des incendies, pour l'année 2020.

Que la directrice générale, Angèle Beauchemin ainsi que le directeur du service d'incendie, Guy Cusson, soient autorisés à signer l'entente au nom de la régie.

Adoptée

495-06-2020

Municipalité du Village de Roxton Falls : fin de l'occupation du local pour la voirie municipale au 189, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution no 91-05-2020, la Municipalité du Village de Roxton Falls informe la Régie qu'elle n'occupera plus la partie de la caserne utilisée pour sa voirie municipale à compter du 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une entente notariée avait été conclue entre la Municipalité et la Régie afin d'établir les normes et conditions applicables se rapportant à l'espace réservé au garage de la voirie;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenue dans ladite entente que l'espace utilisée pour les fins de la voirie municipale est également affecté à l'entretien du véhicule des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'une partie du sous-sol sert également à l'entreposage du matériel requis par le service des premiers répondants;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence d'accepter de mettre fin aux dispositions de l'entente relativement à l'occupation de la voirie municipale du Village de Roxton Falls dans l'espace réservé à cette fin qui se terminera le 31 décembre 2020.

Que les normes et conditions établies dans l'entente conclue entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et la Régie incendie se rapportant à l'utilisation des lieux par le service des premiers répondants demeurent en vigueur et inchangées.

Adoptée

Point no 12

Permis de brûlage; Levée de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

Ce point a été traité au rapport du directeur d'incendie.

496-06-2020

Document «CONDITIONS DE TRAVAIL» - Pompiers volontaires de la Régie intermunicipale : Ajout des articles XI et XII;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche de tout nouveau pompier volontaire, comprend la lecture et la signature du document intitulé : «Conditions de travail des pompiers volontaires», lequel doit être signé de part et d'autres et mis au dossier du nouvel employé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) articles importants qui doivent être pris en considération, lors de l'embauche d'un nouveau pompier au sein du service d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ces articles se lisent comme suit :

XI Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

La Régie tient à maintenir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement. L'organisation prend les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement et s'engage à apporter les moyens nécessaires pour faire cesser toute situation jugée inadéquate.

Nous considérons qu'il est de la responsabilité de tous de contribuer à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique et sexuel et de dénoncer toute situation allant à l'encontre de la philosophie de la Régie.

Pour ce faire, lors de son embauche, la Régie remet une copie de la «**Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes**» à tout nouveau pompier.

Le nouveau pompier s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des éléments contenus dans ce document. Compléter et signer «**l'Attestation de réception et prise de connaissance**» et le remettre sans tarder à la direction.

XII Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie

Tout pompier doit :

Accorder la priorité aux valeurs de la Régie;

S'engager envers la Régie à donner des services de qualité, à répondre aux exigences de la Régie ainsi qu'à avoir un rendement efficient;

Accepter d'éviter toute action qui porterait préjudice aux intérêts, à l'image et à la réputation de la Régie.

Éviter de faire usage des ressources de la Régie à des fins personnelles.

S'engager à respecter le caractère confidentiel de son mandat.

Pour ce faire, lors de son embauche, la Régie remet une copie du «Règlement no 12-2020 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE» à tout nouveau pompier.

Le nouveau pompier s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des éléments contenus dans ce document. Compléter et signer «l'Attestation de réception et prise de connaissance» et le remettre sans tarder à la direction.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents par visioconférence d'ajouter les articles XI & XII portant respectivement sur la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et sur le traitement des plaintes ainsi que sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie.

Qu'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à chacun des pompiers volontaires faisant parti du service d'incendie.

Adoptée

497-06-2020

Autorisation de l'appropriation de surplus accumulé prévu au budget 2020 au montant de 14 000\$

CONSIDÉRANT QU'une appropriation du surplus accumulé au montant de 14 000\$, est prévue au budget 2020 afin d'équilibrer les revenus et les dépenses;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Stéphane Beauchemin

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents par visioconférence d'autoriser l'appropriation du surplus accumulé, lequel est prévue au budget 2020, au montant de 14 000\$.

Adoptée

498-06-2020

PAYSAGEMENT MAGLI - OFFRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE comme l'an passé, Jérôme Magli de *Paysagement Magli* a offert ses services relativement à l'entretien des aires paysagers de la régie, situés en façade de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à être effectués sont réalisés au printemps et à l'automne, ce qui représente approximativement deux (2) heures de travail au taux horaire de 60\$ l'heure;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par Stéphane Beauregard

Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence de mandater *Paysagement Magli* pour l'entretien paysager des plates-bandes et haies de la régie pour la saison estivale 2020.

Adoptée

Point no 17 :

Dossiers & correspondance

- Inscription du directeur des incendies au 52e congrès annuel de l'ACSIQ qui est reporté à l'automne 2020 à Laval;
- Sécurité Maska (1982) Inc. : Certificat d'analyses Air
- SOPFEU : Communiqué de presse – Levée partielle de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert
- Michel Larouche : Offre de services globale 2020
- TEC Transport Expert-conseils Inc. : Conférence et formation – obligation propriétaires-exploitants véhicules lourds
- Actions Secours Inc. : La formation des secouristes en milieu de travail
- Lettre de remerciement acheminée aux pompiers par Mme Jeannette Girardot pour une intervention réalisée à sa résidence suite à un début d'incendie.

499-06-2020

Levée de la réunion produite par visioconférence

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par Stéphane Beauregard

Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence, de lever la séance réalisée par visioconférence à 20H00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Vice-résident

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière